



DOMAINE :	Élèves – Services à l'élève	En vigueur le :	6 novembre 2004
TITRE :	Dépistage précoce et continu	Révisée le :	12 juin 2026

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le dépistage précoce et continu permet de mieux connaître chaque élève dès son inscription et tout au long de son parcours scolaire. En s'appuyant sur des observations et des évaluations variées, l'école peut planifier et ajuster les programmes, les stratégies d'enseignement et les interventions afin de répondre aux besoins de l'élève, de favoriser sa réussite et son bien-être, et d'appuyer son développement global, en collaboration avec les parents/tuteurs et les ressources appropriées.

ÉNONCÉ

Conformément à la Note Politique/Programmes n° 11, le CSPNE met en œuvre un dépistage précoce et continu dès l'inscription afin d'identifier et de suivre les forces et les besoins d'apprentissage de chaque élève et d'orienter la planification et l'ajustement des programmes, des stratégies d'enseignement et des interventions.